

recevabilité candidature MMOPK

L1SpS

validation L1 60 ECTS + bloc santé

L2 avec parcours santé ou L2SpS

validation L2 120 ECTS + bloc santé L1 + bloc santé L2

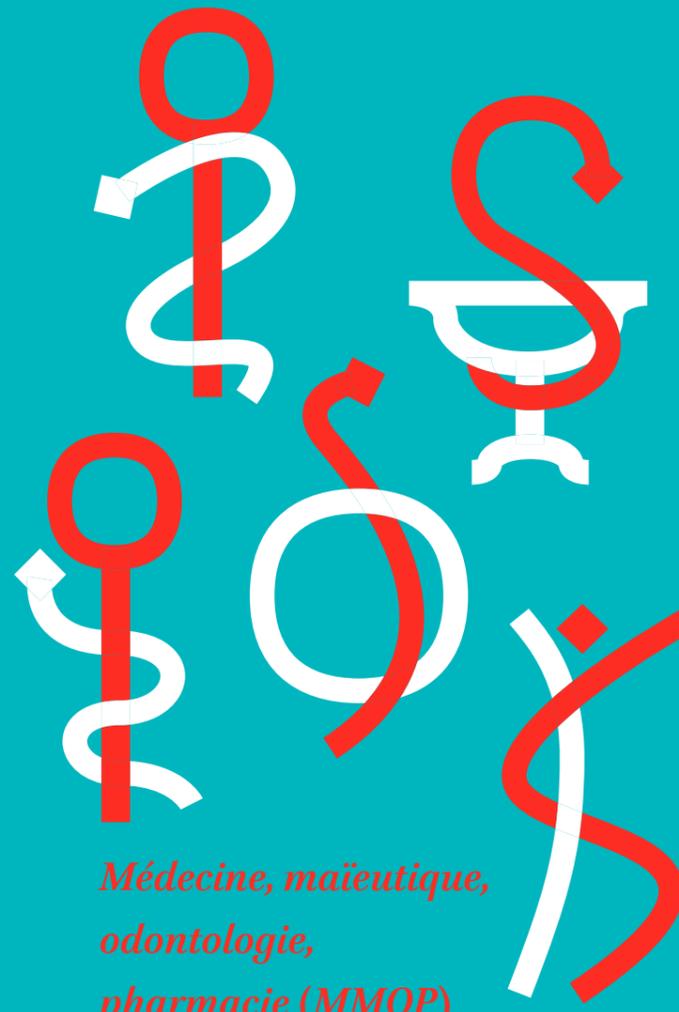
L3 avec parcours santé

validation L3 180 ECTS + bloc santé L1 et écrit santé L3

→ Pas de redoublement de la L1SpS

→ L2 parcours santé ou SpS possible uniquement après avoir suivi une L1SpS

→ Candidature en L3 possible uniquement après avoir suivi une L1SpS puis une L2 parcours santé ou L2SpS



*Médecine, maïeutique,
odontologie,
pharmacie (MMOP)
et masso-kinésithérapie
Mulhouse et Strasbourg (K)*

Faculté de **médecine**
maïeutique et **sciences de la santé**
Université de Strasbourg

4 rue Kirschleger
67085 Strasbourg Cedex

L'accès
à l'**Université**
aux études
de Strasbourg
de santé

MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE (MMOP)

ET MASSO-KINÉSITHÉRAPIE MULHOUSE ET STRASBOURG (K)

Accès aux études de santé

à **l'Université de Strasbourg**

Médecine, maïeutique,
odontologie, pharmacie
(MMOP) & masso-
kinésithérapie Mulhouse
et Strasbourg (K)

L'accès aux études de santé a été fondamentalement réformé à la rentrée 2020, dans un cadre qui laisse cependant aux universités une large autonomie pour définir leur projet propre.

À l'Université de Strasbourg, l'accès aux études de santé se fait à partir de l'un des 11 parcours de la licence *Sciences pour la santé* (L1SpS).

admission en 1^{re} année de licence *Sciences pour la santé*

Elle se fait via la plateforme Parcoursup comme pour les autres licences. La candidature par le biais de Parcoursup ouvre en principe la candidature à tous les lycéens de terminale, quelle que soit l'académie dans laquelle ils auront obtenu leur baccalauréat. Cependant, le rectorat fixe un pourcentage maximal d'admission de bacheliers d'une autre académie que celle de Strasbourg ; ce pourcentage n'est actuellement pas connu.

choix du parcours discipline hors santé

En tant que lycéen·ne, je réfléchis à mes projets et appétences :

- projet en lien avec l'une des filières de santé liées à la licence *Sciences pour la santé* : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (MMOP), ainsi que kinésithérapie (Strasbourg et Mulhouse).
- intérêt pour les matières spécifiques aux parcours envisagés (droit, chimie, mathématiques...), pour pouvoir continuer en 2^e année de licence de cette discipline si je n'arrive pas à accéder à la DFG2 (2^e année du diplôme de Formation générale MMOP)

Sur Parcoursup

Je fais un vœu pour un ou de préférence plusieurs parcours de la licence *Sciences pour la santé* (il y a des capacités d'accueil limitées pour chaque parcours). Pour faciliter ma recherche, j'utilise comme mots clés « études de santé licence Strasbourg ». Les filières donnant accès au DFG2 se reconnaissent sur Parcoursup au logo 

11 parcours sont proposés :

- ↳ chimie
- ↳ droit
- ↳ mathématiques
- ↳ physique
- ↳ psychologie
- ↳ sciences économiques
- ↳ sciences sociales
- ↳ sciences du sport
- ↳ sciences de la terre & de l'univers
- ↳ sciences & technologie
- ↳ sciences de la vie

Le choix des filières de santé (MMOPK) se fait en cours de première année de licence *Sciences pour la santé*.

organisation des enseignements de L1SpS et ECTS

2 blocs communs à tous les étudiants de L1SpS ECTS

Bloc santé UE sciences pour la santé 25

Biologie

Mathématiques

Physique-chimie

Bloc UE transversales 14

Méthodologie du travail universitaire

Anglais

Sciences humaines et sociales en santé

Projet professionnel personnel

3^e bloc non commun ECTS

Bloc disciplinaire 21

n parcours possibles

Ouverture vers L2 disciplinaire

- ↳ Chaque UE est évaluée par trois épreuves réparties sur le semestre de l'UE (contrôle continu intégral)
- ↳ Chaque épreuve a un coefficient, la moyenne des notes des épreuves d'une UE affectées de leur coefficient constitue la note de l'UE
- ↳ Une UE est acquise si sa note est égale ou supérieure à 10/20
- ↳ Chaque UE a un coefficient
- ↳ Un bloc est validé si la moyenne des notes des UE de ce bloc, affectées de leur coefficient, est supérieure ou égale à 10/20.
- ↳ L'ensemble des notes des UE de l'année affectées de leur coefficient permet de calculer la moyenne de l'année
- ↳ L'année est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et qu'un bloc (santé ou disciplinaire) est acquis
- ↳ Pour être recevable en santé il faut avoir validé l'année et le bloc santé de L1SpS

différents cas après la L1SpS

Premier cas

Je valide mon année (60 ECTS acquis) avec des résultats supérieurs à un seuil fixé par le jury et je valide le bloc des UE santé

→ J'ACCÈDE DIRECTEMENT EN DFG2

Deuxième cas

Je valide mon année (60 ECTS acquis) et bloc santé acquis avec des résultats inférieurs au seuil d'admission et supérieurs au seuil d'admissibilité fixés par le jury et je valide le bloc des UE santé, deux solutions possibles :

↳ je passe les épreuves orales d'admission dans le but d'accéder en DFG2 que je réussis et je suis classé en rang utile → J'ACCÈDE EN DFG2

↳ ou je passe les épreuves orales d'admission dans le but d'accéder en DFG2 et je ne suis pas classé en rang utile, trois solutions possibles :

→ j'ai obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux enseignements disciplinaires de la L1 Sciences pour la santé
J'ACCÈDE EN L2 DE LA DISCIPLINE (AVEC OU SANS PARCOURS SANTÉ, AU CHOIX) QUI CORRESPOND À MON PARCOURS OU EN L2 SCIENCES POUR LA SANTÉ

→ OU J'ACCÈDE EN L2 SCIENCES POUR LA SANTÉ

→ ou alors mon projet n'est plus d'intégrer MMOPK
JE ME RÉORIENTE DANS UNE AUTRE FORMATION EN PASSANT PAR PARCOURSUP

Troisième cas

Je valide mon année (60 ECTS acquis) et un bloc santé ou disciplinaire acquis avec des résultats inférieurs au seuil d'admissibilité fixé par le jury :

→ j'ai obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux enseignements disciplinaires de la L1 Sciences pour la santé

→ OU ALORS J'ACCÈDE EN L2 SCIENCES POUR LA SANTÉ

J'ACCÈDE EN L2 DE LA DISCIPLINE (AVEC OU SANS PARCOURS SANTÉ, AU CHOIX) QUI CORRESPOND À MON PARCOURS OU EN L2 SCIENCES POUR LA SANTÉ

Quatrième cas

Je ne valide pas mon année (60 ECTS non acquis) – la L1SpS ne peut pas être redoublée

→ JE ME RÉORIENTE EN L1 DANS LE PARCOURS DISCIPLINAIRE CHOISI DANS LE CADRE DE LA LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ (EX: LICENCE SCIENCES DE LA VIE, LICENCE DROIT...) OU DANS UNE AUTRE FORMATION EN PASSANT PAR PARCOURSUP. EN CAS DE RÉUSSITE JE PEUX PAR LA SUITE REVENIR EN L2 PARCOURS SANTÉ